

Décision n°2012-23

Objet : Réfection revêtement de sol PVC de la cuisine du foyer rural

Après réception de devis, Monsieur le Maire confie à la société VIGNOLA la fourniture et pose de revêtement de sol PVC dans la cuisine du foyer rural pour un montant de 1319,49 € HT, soit 1.578,11 € TTC.

Décision n°2012-24

Objet : Vêtements de travail du personnel des services techniques et du policier municipal

Après réception de devis, Monsieur le Maire confie à la société CATTIAUX ROCHETTES la fourniture de vêtements de travail pour le personnel des services techniques et le policier municipal pour un montant de 1.514,58 € HT, soit 1811,44 € TTC.

Décision n°2012-25

Objet : Remise en état des pavages, des dallages parvis de la mairie ainsi que l'entrée de la cour d'école

Après réception de devis, Monsieur le Maire confie à l'entreprise Christian LECUYER la réfection des pavages et dallages du parvis de la mairie ainsi que de la chaussée devant la cour de l'école pour un montant de 2.885,00 € HT, soit 3450,46 € TTC.

Décision n°2012-26

Objet : Remise en état d'un branchement au tout-à-l'égout et du trottoir Route de l'Yveline

Après réception de devis, Monsieur le Maire confie à l'entreprise Christian LECUYER la remise en état d'un branchement au tout-à-l'égout et du trottoir Route de l'Yveline pour un montant de 7.080,00 € HT, soit 8.467,68 € TTC.

Décision n°2012-27

Objet : Remise en état de l'escalier Rue Fernand Bréan et pose de 2 bornes

Après réception de devis, Monsieur le Maire confie à l'entreprise Christian LECUYER la remise en état de l'escalier Rue Fernand Bréan et pose de 2 bornes pour un montant de 1.082,00 € HT, soit 1.294,07 € TTC.



2012-102
Décisions
modificatives
Budgets Commune,
Assainissement et
Eaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le budget primitif communal 2012,
- Vu** le budget primitif du service Assainissement 2012,

La section d'investissement du budget primitif 2012 de la commune est modifiée de la façon suivante :

Lignes budgétaires	Débit	Crédit
<u>Décision modificative n°7 :</u> Section d'investissement : Op° 10003 ; art. 21312 020 Dépenses imprévues	-20.000,00 €	+ 20.000 €

<u>Décision modificative n°8 :</u> Section d'investissement : Op° 10003 ; art. 2158 020 Dépenses imprévues	-7.000,00 €	+7.000,00 €
--	-------------	-------------

Ces décisions modificatives du budget Commune sont adoptées à l'unanimité.

La section de fonctionnement du budget primitif 2012 du service Assainissement est modifiée de la façon suivante :

Lignes budgétaires	Débit	Crédit
<u>Décision modificative n°3 :</u> Section d'investissement : Op 10005 art. 2315 020 Dépenses imprévues	- 9.000,00 €	+ 9.000,00 €

La décision modificative du budget Assainissement est adoptée à l'unanimité.

La section de fonctionnement du budget primitif 2012 du service Eaux est modifiée de la façon suivante :

Lignes budgétaires	Débit	Crédit
<u>Décision modificative n°1 :</u> Section d'investissement : Op 10002 art. 2156 020 Dépenses imprévues	- 10.000,00 €	+ 10.000,00 €

La décision modificative du budget Eaux est adoptée à l'unanimité.

**2012-103
Attribution
du marché
de nettoyage
des bâtiments
communaux**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le besoin de faire réaliser par une entreprise extérieure l'entretien et le nettoyage des bureaux de la Mairie, du groupe scolaire, de la bibliothèque et du Château de la Garenne,

Considérant la remise des offres de l'entreprise PER'SERVICE,

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal attribue à l'unanimité le marché d'entretien et le nettoyage du Groupe scolaire maternelle et primaire, avec vitrerie pour 33.529,00 € HT, soit 40.100,68 € TTC pour l'année 2013 à l'entreprise PER'SERVICE.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal attribue à l'unanimité le marché d'entretien et le nettoyage de la Mairie et de la bibliothèque avec vitrerie pour 11.561,20 € HT, soit 13.827,20 € TTC, pour l'année 2013 à l'entreprise PER'SERVICE.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal attribue à l'unanimité le marché d'entretien et le nettoyage des parties communes et vitrerie du Château de la Garenne pour 6.295,20 € HT, soit 7.529.06 € TTC pour l'année 2013 à l'entreprise PER'SERVICE.

2012-104
Création d'un poste
de Brigadier-Chef
Principal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'avancement de grade de Monsieur Pascal DUBUT suite au suivi de sa formation obligatoire, il convient de créer le poste de brigadier-chef principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- 1 - La création d'un emploi de brigadier-chef principal à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2013.
- 2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.
- 3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

2012-105
Vente de l'ancien
mobilier scolaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant *l'équipement en mobilier neuf de la nouvelle école et les demandes de rachat de l'ancien mobilier scolaire,*

Après exposé, le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à vendre l'ancien mobilier scolaire, uniquement par ensemble table et chaise, pour un montant unitaire de 35 €.

La séance est levée à 20 h 15.

Septeuil, le 13 décembre 2012

Le Maire, Yves GOUËBAULT

Liste des délibérations :

- 2012-102 Décisions modificatives Budgets Commune, Assainissement et Eaux
2012-103 Attribution du marché de nettoyage des bâtiments communaux
2012-104 Création d'un poste de Brigadier-Chef Principal
2012-105 Vente de l'ancien mobilier scolaire

Liste des membres présents avec la signature :

Yves GOUËBAULT	Dominique BERTHY
Francine ENKLAAR	Michèle ROUFFIGNAC
Jacques LAPORTERIE	Claude DERACHE
Lise LEVEL	Jean-Pierre CLAUSSE
Sadia LEPORE	Bernard BREAN
Véronique DUCROQUET	